

Tenu au secret professionnel, l'assistant de justice est un collaborateur auquel les magistrats délèguent un certain nombre de travaux préparatoires. Cela permet d'accroître la qualité et l'efficacité de l'activité judiciaire.

Présentation du ressort

Le ressort de la juridiction de Colmar, qui a la particularité de se situer sur les deux départements alsaciens, recouvre une population de 365.850 habitants. Cette juridiction est composée de 24 magistrats du siège, de 7 magistrats du parquet et de 89 fonctionnaires. Elle est implantée sur plusieurs sites au centre-ville de Colmar, ainsi que 2 tribunaux de proximité à Sélestat et Guebwiller. Elle comprend notamment une chambre commerciale, selon le régime de droit local présidée par un magistrat professionnel assisté de juges consulaires élus, un tribunal pour enfants avec trois juges des enfants, deux juges d'instruction, un juge de l'application des peines.

Les missions principales :

1. Gestion du « TTR électronique route », selon les instructions du procureur et sous le contrôle du magistrat du parquet en charge de ce contentieux
2. Soutien des magistrats du parquet pour l'établissement des demandes d'entraide pénales émanant des autorités judiciaires françaises et destinées aux autorités judiciaires étrangères ;
3. Coordination des transports : préparation des ordonnances pénales ;
4. Contentieux famille : assistance au magistrat pour les requêtes AE
5. Saisies et confiscations : suivi du sujet des saisies et confiscations des avoirs criminels, en lien avec le magistrat du parquet référent ;
6. Recherches et analyses juridiques à la demande des magistrats ; rédactions de compte-rendus de réunions ; rédaction de projets de réquisitoire définitif ;
7. Remplace, en son absence et en cas d'urgence, l'autre assistant de justice du parquet, sur les sujets qui lui sont confiés ; remplace l'assistant de justice Exécution des peines/Application des peines en son absence, pour les urgences, notamment les vérifications du TAJ ;
8. Tous travaux et recherche confiés par le procureur

Niveau d'étude

Master 1 / Master 2 en droit

Compétences

- Intérêt pour la politique publique d'accès au droit
- Compétences rédactionnelles
- Facilité d'adaptation aux différents types de publics accueillis et aisance orale
- Maîtrise des outils de communication

Conditions de recrutement :

- être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- absence de mention au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Contrat :

Contrat de droit public à durée déterminée de 2 ans, renouvelable deux fois.

Nombre d'heures de travail mensuel : 60heures

Indemnité de vacation : entre 450 et 500 € net par mois (l'article 8 du décret n° 96-513 du 7 juin 1996)

Prise de poste souhaitée : 01.10.2023

Possibilité d'exercer une autre activité professionnelle sous réserve de l'accord préalable des chefs de Cour.

Contact : CV et lettre de motivation à adresser à Monsieur le procureur :

sec.pr.tj-colmar@justice.fr
